



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/26138
23 juillet 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 22 JUILLET 1993, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT DE SINGAPOUR AUPRES DE L'ORGANISATION DES
DES NATIONS UNIES

Au nom des représentants permanents des Etats membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) auprès de l'Organisation des Nations Unies, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration publiée le 22 juillet 1993 par les ministres des affaires étrangères des pays de l'ANASE.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de cette déclaration comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) CHEW Tai Soo

Annexe

DECLARATION SUR LE CAMBODGE PUBLIEE LE 22 JUILLET 1993 PAR
LES MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES DES PAYS DE L'ANASE

1. Nous, ministres des affaires étrangères des pays de l'ANASE, nous félicitons de la formation du Gouvernement national provisoire du Cambodge qui constitue une étape importante vers la création d'un gouvernement de réconciliation nationale fondé sur la nouvelle constitution que doit élaborer l'Assemblée constituante élue.
2. Nous réaffirmons notre appui aux efforts déployés par S. A. R. Samdech Preah Norodom Sihanouk, chef d'Etat du Cambodge, afin d'unifier le peuple cambodgien et d'instaurer la réconciliation nationale. Nous espérons que tous les Cambodgiens continueront à faire fi des intérêts des factions et à oeuvrer en vue de la réconciliation nationale.
3. Nous sommes encouragés par la situation relativement calme et stable qui règne au Cambodge. Le maintien de ces conditions dépend de la poursuite du fonctionnement de l'appareil chargé de l'administration et de la sécurité au Cambodge. Nous sommes conscients qu'il est indispensable de fournir une assistance financière d'urgence à l'appui des structures administratives, policières et militaires de l'administration conjointe intérimaire. A cet effet, nous demandons instamment à l'Organisation des Nations Unies de répondre rapidement à ce besoin à l'aide des fonds existants et d'autres sources.
4. Grâce aux efforts déployés par l'APRONUC dans le domaine du maintien de la paix, l'Organisation des Nations Unies a contribué à créer les conditions voulues pour que des élections libres et équitables se déroulent avec succès au Cambodge. A l'expiration du mandat de l'APRONUC, le Cambodge va entrer dans une nouvelle phase, celle de la consolidation de la paix. Nous demandons au Conseil de sécurité de l'ONU de mobiliser une fois encore la volonté politique et les ressources de la communauté internationale, comme il l'a fait pour l'APRONUC, afin de continuer à oeuvrer de concert avec le peuple cambodgien à l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables. Nous nous félicitons que l'Organisation des Nations Unies continue de jouer un rôle dans le processus de consolidation de la paix après le conflit au Cambodge.
5. Nous demandons également à la communauté internationale d'aider le Cambodge dans la vaste tâche consistant à remettre sur pied son infrastructure dévastée ainsi que ses institutions politiques, sociales et économiques. A cette fin, la Conférence internationale sur la reconstruction du Cambodge devrait commencer immédiatement à fournir l'aide et l'assistance qui ont été promises pour la reconstruction du Cambodge lors de la Conférence de Tokyo en juin 1992.